



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2016

La séance est ouverte à 20h, par M Patrick FISCHLER, président. Avant de passer à l'ordre du jour, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous et remercie les conseillers pour leur confiance. Il tient également à remercier Mme CERUTTI pour le travail effectué.

Mme CERUTTI lui souhaite tout de bon.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Olivier GOY, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON, Claire-Lise HALDEMANN et Ursula ZIELAZEK, Messieurs Thierry BUBLOZ, Patrick FISCHLER, Serge GUINAND, Jacques HUTIN, Olivier JUNGO, Daniel MENETREY, Claude-André MEYER et Joël PÜRRO, conseillères et conseillers municipaux.

Excusé : M. Philippe ISELI, conseiller municipal.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de l'Exécutif

Délibération

D 05-2016 P : crédit d'engagement de Fr. 215'000.- pour l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong ;

5. Autres propositions de motions et de résolutions ;
6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2016 (proposition : 27 septembre ; 1^{er} novembre à 18h30 ; 13 décembre) ;
7. Communications des commissions ;
8. Fixation des dates des prochaines commissions ;
9. Questions et divers.

Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal

- Délibération : crédit d'engagement de Fr. 215'000.- pour l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong : cette délibération est renvoyée en commission travaux : avec 10 voix pour et 1 abstention. Puis, en commission finances, afin prévoir cette somme au prochain budget : à l'unanimité des membres présents (11).

- Motion : relative à la préparation du budget 2017 et la possible baisse du centime additionnel : avec 9 voix pour et 2 contre, le Conseil municipal renvoie cette motion en commission finances.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016

Mme CERUTTI : page 9, point 10.8 : le cadeau est de la part du Conseil municipal et de l'Exécutif.

Les conseillers n'ayant pas d'autres remarques à apporter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents (11).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Pas de communication.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 SCSA – site de Forestal

M. JEMMELY a une grande communication à faire. En effet, nous avons reçu de la part de M^e MEGEVAND, le retour de la procédure à l'encontre du Département de l'environnement, des transports et de l'aménagement (DETA), concernant l'illégalité de la Sablière du Cannelet sur le site de Forestal.

Et c'est avec plaisir qu'il lit les explications de M^e MEGEVAND et le dispositif du jugement du Tribunal administratif qui déboute le Conseil d'Etat.

Les conseillers applaudissent cette première victoire.

Il y a bien sûr un droit de recours. Nous avons gagné une bataille, pas encore la guerre !

3.2 Radar de vitesse pédagogique

Selon les données récoltées (qui sont étonnantes), cet appareil donne satisfaction.

3.3 Sécurité – service de piquet des compagnies des sapeurs-pompiers d'Avusy, d'Avully et de Chancy

Les discussions ont évolué.

La convention est en cours de signature. Le véhicule utilisé lors des interventions sera celui de Chancy et les frais seront partagés.

3.4 Concept incendie - canton

Le dispositif actuel date de 1973 et ne correspond plus du tout aux exigences.

Les points forts du nouveau concept sont :

- un corps unifié de sapeurs-pompiers professionnels et de sapeurs-pompiers volontaires, avec l'organisation de sections régionales;
- une redéfinition des missions des sapeurs-pompiers professionnels et des volontaires;
- une reconsidération de l'implantation des bases de départ (casernes), dont le nombre serait augmenté pour notamment réduire les délais d'intervention;
- le développement de l'instruction de base et de la formation continue;
- la centralisation de l'administration et de la logistique;
- un financement et une gouvernance intercommunaux.

M. MAUDET pilote le tout, et l'ensemble des partenaires concernés sont acquis aux changements.

3.5 Police

Nous sommes toujours dans l'attente des conclusions de M. MAUDET.

Selon M. CASTELLA, elles devraient nous parvenir fin juin.

A la suite de quoi, le groupe prévention Champagne pourra se réunir.

3.6 Scolaire

Cette année signe la fin de l'association des P'tites Assiettes. Une réorganisation entre les différents partenaires est prévue pour la rentrée 2016.

3.7 Culture

L'ARC organise une exposition photos sur le Grand Genève.

La démarche est sympathique.

Pour les conseillers intéressés, les documents sont à disposition à la mairie.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 05-2016 : crédit d'engagement de Fr. 215'000.- pour l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong

M. FISCHLER lit le projet de délibération et passe la parole à M. JEMMELY qui aimerait donner quelques explications.

Pour situer, il s'agit de l'ancienne parcelle exploitée par la Sablière du Cannelet à Champlong, qui a été remodelée il y a quelque temps. A l'époque, il avait été convenu que cet endroit serait aménagé en espace public, avec des bancs, des arbres et un chemin. Lors d'une séance du Conseil municipal, la commission environnement a proposé d'aménager l'espace autour de la benne à déchets de jardin pour en faciliter l'accès, ainsi que d'implanter des containers-terriers. Le projet présenté ce soir n'est pas forcément celui qui sera choisi, mais comme pour les autres soumissionnaires, il a été réalisé selon le cahier des charges que nous leur avons transmis. Des modifications peuvent être apportées.

Cette introduction étant terminée, M. FISCHLER demande qui est pour l'entrée en matière : unanimité des membres présents (11).

M. HUTIN : les détails du concept sont-ils tous finalisés ?

M. JEMMELY : non, rien n'est figé. Il rappelle que ce qui est présenté ce soir a simplement pour but de se faire une idée. L'accès de la benne est prévu comme pour celle qui est située à la route du Creux-du-Loup, à savoir une rampe d'accès, mais les véhicules ne pourront pas monter dessus, car l'orientation due à son emplacement ne le permet pas.

Mme ZIELAZEK : de qui vient cette demande, car le prix est assez élevé ?

M. JEMMELY : il s'agit d'une demande générale, des habitants et du Conseil municipal qui revient à l'ordre du jour depuis des années. La commune ne pouvait pas concrétiser cette volonté avant que la gravière soit remblayée et le terrain stabilisé, ce qui est chose faite.

Il est clair que cet aménagement a un prix, mais il ne faut pas oublier que dans le montant sont compris les containers-terriers pour Fr. 25'000,-- /pièce. La rampe d'accès pour environ Fr. 20'000,--. Les prix augmentent vite.

M. GOY : dans cette proposition figure deux projets : l'aménagement du terrain et les containers-terriers prévus dans le nouveau concept de l'évacuation des déchets.

M. BUBLOZ : le travail de remise en état du terrain est-il vraiment terminé ?

M. JEMMELY : oui. Il faut savoir que l'entreprise n'était pas obligée de le faire. Le remblayage convient au GESDEC. Pour nous, il manque de la terre végétale, mais nous ne pouvons rien exiger.

M. HUTIN : où en est le projet au niveau de la commission des travaux ?

M. FISCHLER : si la délibération est acceptée, le Conseil municipal donne le crédit à l'Exécutif, mais peut renvoyer cette délibération en commission pour une considération «travaux».

M. BUBLOZ : les containers sont ceux prévus dans le concept général ?

M. GOY : oui.

M. JEMMELY précise qu'ils seraient implantés à quelques mètres près de ceux qui avaient été prévus au départ, car l'emplacement du mur qui soutient la route à cet endroit-là a été maintenant déterminé avec précision.

M. PÜRRO : d'autres projets doivent encore arriver ?

M. JEMMELY : un autre devis est déjà arrivé et il reste encore une entreprise qui doit nous faire parvenir le sien.

Si c'est ce projet qui est présenté ce soir, c'est uniquement parce qu'il est imagé. Pour l'instant, il est également moins cher, Fr. 115'000,-- contre Fr. 190'000,-- pour l'autre. Le cahier des charges est identique pour les trois entreprises. Les Fr. 75'000,-- sont fixes pour toutes, car il s'agit du coût des containers.

M. MEYER : est-il possible de prévoir plus de containers ?

M. JEMMELY : oui, mais le but n'est pas de refaire une déchetterie.

M. HUTIN : est-il prévu d'aménager Sézegnin en même temps ?

M. JEMMELY : nous pouvons tout à fait coupler, mais il ne faut pas perdre de vue que nous devons déposer une demande d'autorisation, qu'il faut compter 60 à 90 jours pour qu'elle soit délivrée. Calcul fait, cela nous reporte en hiver, ce qui signifie que les travaux ne débuteraient pas avant le printemps 2017 !

Nous ne sommes pas obligés de prendre la même entreprise.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. FISCHLER demande qui est pour renvoyer cette délibération en commission travaux : 10 pour / 1 abstention.

Afin de gagner du temps, il demande également qui est pour renvoyer cette délibération en commission finances, une fois l'étude de la commission travaux terminée, afin de pouvoir prévoir cette somme au prochain budget ? Unanimité des membres présents (11).

5. Autres propositions de motions et de résolutions

5.1 Motion relative à la préparation du budget 2017

Cette motion a été déposée sur le bureau par Mmes HALDEMANN et ZIELAZEK, ainsi que MM. FISCHLER, JUNGO, BUBLOZ et MENETREY.

M. FISCHLER lit ce projet de motion qui invite le maire à proposer en parallèle du budget un document de travail qui permettrait d'envisager une diminution du centime additionnel de 3

points, afin de permettre à la commission finances de faire des recommandations dans ce sens et de présenter les impacts budgétaires liés à une baisse de ce centime.

Entrée en matière : unanimité des membres présents (11).

M. GUINAND demande comment les initiateurs de la motion voient la chose ? Les investissements futurs seront forcément impactés et il a l'impression que nous commençons par la fin.

M. JUNGO : d'où la proposition d'une simulation qui permettrait de vraiment comparer. De plus, lors de sa présentation, M. SOLER nous avait confirmé que nous pouvions nous permettre de baisser le centime additionnel et nous avons réussi à en chiffrer l'impact.

M. GUINAND : dans la simulation, il ne faut pas oublier les projets qui engendreront des investissements futurs, et pour ceux-ci, il est difficile d'imaginer l'impact de la baisse du centime. Il faudrait pouvoir avoir une vision des investissements qui pourront être réalisés, ceux qui pourront être retardés, ou encore abandonnés.

M. FLECK : la vie et la gestion d'une commune n'est pas immuable à travers les années et les décennies. Ce qui a été obtenu financièrement par le passé ou ce qui a été fait ne pourra pas forcément être répété à l'avenir et il serait surpris que cette motion passe alors que la délibération sur l'aménagement de la parcelle de Champlong et l'implantation des containers terriers a été renvoyée en commission.

M. HUTIN pense qu'il est indispensable de rester prudents. Il ne faudrait pas descendre le centime et le remonter droit derrière.

Mme ZIELAZEK : les chiffres de la commune sont bons et il faut en profiter. Le prochain gros investissement concerne les terrains Portier et rien ne sera réalisé avant plus ou moins trois ans. Et après, nous pourrions toujours augmenter le centime à ce moment-là.

Mme CERUTTI pense que nous parlons dans le vide. Pour elle, il est nécessaire de renvoyer cette motion en commission finances.

M. JEMMELY : cela fait effectivement quelques années qu'on évoque la possibilité de baisser ce centime. M. SOLER nous avait confirmé qu'il était possible de le faire, mais de deux points, pas trois. Toutefois, le mécanisme est très compliqué et il est d'avis de renvoyer cette motion en commission finances pour plusieurs raisons. La première est pour voir si la liste des investissements futurs qui avait été établie il y a deux ans, est toujours d'actualité. En fonction de cette liste, il sera déjà plus facile de prendre une décision. M. JEMMELY n'est pas d'accord de baisser le centime pour 2 ou 3 ans et de le remonter ensuite, ce procédé est très mal perçu par la population. Si on descend le centime c'est que nous sommes sûrs de nous. Quant aux reliquats, il est vrai que nous en avons eu énormément ces dernières années. Ce sont eux qui ont créé des bénéfices pour la commune, mais on ne sait pas combien de temps ça va encore durer. Tout à une fin et il ne faut donc pas compter dessus. Pour revenir à la question de la crèche soulevée lors de la discussion à bâtons rompus, elle ne sera certainement plus du domaine des investissements pour notre commune, mais plutôt de l'ordre du fonctionnement, et pour une grosse somme.

Il faut savoir que le fait d'établir un deuxième budget est un très gros travail.

Mme CERUTTI : les reliquats faussent complètement la vue de notre situation économique. En tant qu'ancien membre de l'Exécutif, elle se rappelle plusieurs budgets avec des pertes sur débiteurs assez conséquentes ; et là c'est autre chose, car après il faut pouvoir les sortir.

M. GUINAND partage l'avis de Mme CERUTTI et préfère rester prudent avec la situation économique. Il voit bien ce qu'il se passe étant donné qu'il travaille dans le monde de la finance.

Mme ZIELAZEK trouve que la commune a trop attendu. Cela fait trop longtemps que nous sommes prudents. Nous aurions dû diminuer le centime depuis longtemps.

M. HUTIN fait le parallèle avec le coût de l'électricité que les SIG avaient décidé de descendre de manière intéressante, il y a de cela 4 – 5 ans. Après à peine deux ans, ils se sont rendu-compte qu'il était beaucoup trop bas et l'ont augmenté. Cela a été très très mal perçu !

Il y a quelques années, nous aurions pu le baisser, mais aujourd'hui, avec les projets en cours, est-ce vraiment le bon moment ?

M. BUBLOZ est d'avis qu'il faut renvoyer ce sujet en commission finances, car il est relativement facile de comprendre l'impact que cela peut avoir en prélevant Fr. 140'000,-- (ce qui correspond à deux centimes) et ensuite d'approfondir pour savoir si c'est opportun au vu des différents projets prévus. La commission des finances a la réponse.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. FISCHLER demande qui est pour le renvoi de cette motion en commission finances ? 9 pour / 2 contre.

6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2016

- Mardi 27 septembre à 20h
- Mardi 1^{er} novembre à 18h30
- Mardi 13 décembre à 20h

M. GANGLOFF rappelle que le bureau du Conseil municipal se réunit 15 jours avant les séances du Conseil municipal.

7. Communication des commissions

7.1 Commission travaux

Nous sommes en attente de devis pour la réfection du chemin des Sables et du chemin des Lizardes, en priorité.

La commission a également parlé des containers-terriers à Champlong, ainsi que de la possibilité de poser des containers à roulettes, sur les terrains Portier, en fonction des travaux qui vont être entrepris.

7.2 Commission environnement

Sortie reptile le samedi 16 juillet prochain. Le rendez-vous est fixé à 8h30 à Sézegnin.

Les détails suivront par le biais d'un tous-ménages.

Déchets de cuisine : la commune d'Avusy va participer à la campagne lancée par l'Etat.

7.3 Commission sociale

Mme CERUTTI tient à remercier toutes les personnes qui ont donné un coup de main, ainsi que le secrétariat, pour l'organisation et le bon déroulement de la Fête de la musique.

7.4 Commission ad hoc Portier

Les statuts ont été mis au propre afin de les soumettre à un juriste. Dès qu'ils seront approuvés par celui-ci, les statuts seront envoyés à tous les conseillers municipaux en vue de les voter en septembre.

8. Fixation des dates des prochaines commissions

- Lundi 05.09.2016 à 20h commission sociale

- Lundi 12.09.2016 à 20h30 commission environnement
- Mardi 13.09.2016 à 20h30 commission travaux
- Mercredi 14.09.2016 à 19h30 commission économie au foyer du CCA
- Mardi 04.10.2016 à 20h commission finances

Commission ad hoc Portier : sera convoquée dès le retour des statuts.

9. Questions et divers

- 9.1 M. MENETREY : pour en revenir aux containers, y en a-t-il de prévus pour les big-bags des agriculteurs ?

M. JEMMELY : ils seront justement prévus à Champlong.

M. GOY précise qu'ils ne seront pas uniquement destinés à recevoir les big-bags. Il s'agit de containers-terriers normaux, destinés à toute la population et les agriculteurs pourront ouvrir les têtes. Cette solution leur convient très bien.

- 9.2 M. PÜRRO : est-il possible d'avoir les différentes dates qui concernent les conseillers municipaux pour le 2^{ème} semestre ?

M. JEMMELY : Nouveaux habitants le 15.11.16 à 19h.

Promotions citoyennes le 22.11.16 à 18h30 + repas (commission sociale)

Réunion des sociétés le 29.11.16 à 19h30 (ne concerne que les sociétés)

Noël des aînés le 20.12.16 à 18h.

- 9.3 M. FLECK : pas d'inquiétude si une certaine effervescence est observée au jardin d'enfants demain, il s'agit juste d'un exercice d'évacuation obligatoire, organisé en collaboration avec le capitaine des sapeurs-pompiers.

- 9.4 M. FLECK : Promotions scolaires : elles seront avancées d'une heure cette année, afin que les enfants puissent profiter au maximum des jeux.

Le rassemblement est donc prévu à 14h45, devant l'ancienne poste d'Athenaz. Le déroulement de la fête se fera selon le tous-ménages qui vous parviendra ces prochains jours.

Pour la distribution des livres, seuls les élèves de 8P monteront sur la scène. Les autres degrés recevront leurs livres dans le couloir, des mains des conseillers municipaux.

Pour ceux qui le peuvent, le rendez-vous est donné à 10h, directement au centre communal, pour la mise en place de la salle.

- 9.5 Mme CERUTTI : quel sera l'emplacement du feu du 1^{er} août cette année ?

M. MENETREY : dans le champ en face de la voirie.

- 9.6 M. MEYER : après la séance, il invite les personnes autour de la table à boire le verre de l'amitié pour fêter la naissance de sa fille.

- 9.7 M. JUNGO salue les personnes qui ont œuvré à l'organisation de cette superbe sortie des aînés et souhaite un bel été à tous.

- 9.8 Mme ZIELAZEK profite de transmettre une bonne nouvelle à propos du Burkina Faso. En effet, une ONG suisse a financé à hauteur de 70 % la réalisation du bâtiment pour la culture biologique. De plus, notre association est donnée en exemple aux autres communes par le biais de deux documents qui relatent la solidarité internationale à Genève.

C'est très positif. Deux étudiants de l'UNI de Genève ont écrit un doctorat sur notre association. Il faut continuer !

M. FLECK souligne que cette association bénéficie d'une structure idéale, car nous avons la chance d'avoir un répondant et un correspondant et nous savons réellement comment le tout est géré.

- 9.9 Mme HALDEMANN : la réunion avec les TPG sur les modifications des lignes a-t-elle eu lieu ?

M. JEMMELY : la question a déjà été abordée. Les changements seront opérés en décembre 2016. Trois lignes vont être modifiées :

- 1) Le terminus de la ligne L sera déplacé à Athenaz. La fréquence ne va pas changer. Il n'y aura plus de bus articulés qui circuleront sur cette ligne et des bus supplémentaires sont prévus aux heures scolaires.
- 2) Une ligne accélérée desservira les communes d'Avusy-route de Chancy-Cartigny-Bernex. Un arrêt est prévu au CCA pour que les utilisateurs puissent changer de ligne à ce niveau.
- 3) La ligne du K sera également accélérée. Son trajet ne change pas radicalement, mais elle ne passera plus à Cartigny, elle fera Chancy-Avully-Bernex.

En 2019, à l'arrivée du tram sous Bernex, tout sera remis en question.

Toutes ces informations seront transmises à la population par le biais d'un tous-ménages, par le site Internet, ainsi que par le bulletin communal, mais nous sommes encore en attente de deux-trois précisions.

- 9.10 Mme HALDEMANN tient également à remercier les organisateurs pour la sortie des aînés.
- 9.11 M. BUBLOZ tient à souligner que M. FISCHLER a merveilleusement bien réussi son baptême du feu !
- 9.12 M. JEMMELY : la sortie des aînés était une réussite. Que de félicitations de la part des principaux intéressés. Nous avons accueilli une centaine de participants, pour le programme suivant :
- Départ 8h. du CCA après le café/croissant, direction le zoo de la Garenne.
 - A 11h30, toute la troupe est embarquée sur le bateau de Lausanne à Vevey, avec repas à bord.
 - A 14h45 visite guidée du musée Chaplin.
 - Retour ensuite sur Avusy.

M. JEMMELY tient à remercier les membres de la commission sociale, ainsi que le secrétariat.

M. GANGLOFF remercie quant à lui le Conseil municipal, puisque c'est lui qui alloue le budget nécessaire à la sortie. Il en profite pour informer qu'un dépassement est possible cette année !

- 9.13 M. FISCHLER transmet qu'il a reçu beaucoup de compliments sur le nouveau bulletin communal. Il en profite pour inviter les conseillers et/ou les présidents de sociétés à prendre leur plume pour agrémenter ce journal.

Enfin, il remercie les personnes autour de la table pour leur bonne humeur et le fait qu'ils aient rendu possible une séance efficace et rapide.

La séance est close à 21h30.

Elle est suivie par le verre de l'amitié offert par M. MEYER pour fêter l'arrivée de sa petite dernière.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :